



Ville de Cerny

Essonne

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 14 mai 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi 14 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain PRAT, 1^{er} Adjoint en remplacement de Madame le Maire, à la suite de la convocation adressée le 7 mai 2009.

Étaient présents : M. PRAT, M. PLUYAUD, M. SEGALARD, M. MITTELETTE, M. HEUDE, M. DROUHIN, Mme QUINQUET, Mme COURTOIS, M. ROBERT, Mme PAIN, Mme PANNETIER, Mme AZOUG, Melle ROI, Mme BANCE, M. COMBETTE, M. GALEAZZI, Mme ROUSSEL, M. ROTTEMBOURG.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Claire CHAMBARET à M. Jean SEGALARD
M. Alain PRAT à M. Pierre LEFORT
M. Gérard LAUNAY à M. Jacques MITTELETTE
Mme Anne DELALEU à M. Rémi HEUDE

A été désigné Secrétaire de séance : M. Jacques MITTELETTE

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2009 est adopté sans modification.

N° 2009 / V / 1 - Budget primitif 2009 : Décision modificative n° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2009 / III / 4 du Conseil Municipal du 26 mars 2009 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2009,
Considérant la nécessité d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association DYALI dans le cadre de l'organisation du festival de musique du 6 juin 2009,
L'exposé du maire ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

ADOPTE, pour l'exercice 2009, la décision modificative n° 1 suivante, en section de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général
Article 6232 : Fêtes et cérémonies - 8 000.00 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante
Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres + 8 000.00 €

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.